

CPPJ
Commission Paritaire
des Parcs et Jardins
Genève

Jardin Suisse
 Genève

gge | Conseil paritaire pour le
 développement du bâtiment
 et des services



HORAIRE TYPE 2018

Horaire	Jours	Heures/semaine	Heures/jour	Heures totales
du 1er janvier au 16 février 2018 : de 8h00 à 12.00 et de 13.00 à 16.30	32	37.5 h	7.50	240
• vendredi 5 janvier 2018 : 7h30 à compenser	1		0	0
• 1 ^{er} janvier (lundi) - jour férié • 02 janvier (mardi) - jour férié	2		8.50	17
du 17 février au 19 octobre 2018 : de 7.00 à 12.00 et de 13.00 à 17.00	166	45 h	9.00	1494
• 30 mars - Vendredi Saint (vendredi) - jour férié • 02 avril - Pâques (lundi) - jour férié • 10 mai - Ascension (jeudi) - jour férié • 21 mai - Pentecôte (lundi) - jour férié • 1 ^{er} août - Fête nationale (mercredi) - jour férié • 06 septembre - Jeune Genevois (jeudi) - jour férié	6		8.50	51
• 1 ^{er} mai - Jour chômé (mardi)	1		0	0
• 11 mai - Pont de l'Ascension (vendredi) • 07 septembre - Pont du Jeune Genevois (vendredi)	2		0	0
du 20 octobre au 31 décembre 2018 : de 7.30 à 12.00 et de 13.00 à 16.30	49	40 h	8.00	392
• 21 décembre : fermeture des chantiers à 15 : 30				-1
• 25 décembre - Noël (mardi) - jour férié • 31 décembre - Nouvel an (lundi) - jour férié	2		8.5	17
TOTAUX ANNUELS	261			2210
A compenser sur l'horaire 2018 : 7h30				

FERMETURE DES CHANTIERS LE 21.12.2018 à 15H30

Les heures qui seraient travaillées lors des ponts de l'Ascension et du Jeune genevois doivent être payées à 125%.

Pour UNIA

Pour le SIT

Pour SYNA

Pour JardinSuisse - Genève

Pour le GGE

Y. MUGNY

C. LAYAT

P. LEITE

N. BLOCH

P. RUPF

Adopté, le 13 décembre 2017